



GEL MICROBILLES

Solvant Végétale

Savon pour le lavage des mains à base d'extraits végétaux Et solvant végétale

PROPRIETES

particularité de ne renfermer que des solvants d'origine végétale biodégradables. Son usage régulier contribue à maintenir la bonne qualité de l'environnement tout en conservant une remarquable efficacité.

COMPOSITION

Tensio-polyéthylène. Allergène : d-Limonène

PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect	Gel épais
Couleur	Orange
Odeur	Agrumes
Densité	1
PH pur	9
Point Eclair(°C)	> 100
Tension Superficielle à 1% (dyn/cm ²)	32
Solubilité dans l'eau	Dispersible
Biodégradation (%)	> 90

UTILISATION

Lavage des mains en garages, industries mécaniques, ateliers,

MODE D'EMPLOI

Etaler une noisette de GEL MICROBILLES sur les mains sèches. Frotter pour bien faire pénétrer les éléments actifs et rincer à l'eau si des résidus persistent sur les mains.

PRECAUTIONS D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

GEL MICROBILLES n'est pas une préparation classée dangereuse au sens de l'arrêté du 21 juin 1990. Conserver le produit hors de portée des enfants, dans un récipient fermé à l'abri du gel ou de la chaleur. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Eviter le contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau claire pendant 15 minutes et consulter un spécialiste si nécessaire. En cas d'ingestion, de malaise ou d'accident, consulter immédiatement un médecin et lui montrer si possible l'étiquette ou l'emballage. Le produit doit être stocker entre - 10°C et +30°C.

TRANSPORT

Produit non soumis à réglementation.

NOTA : les informations mentionnées sur cette fiche technique sont données à titre indicatif et ne sauraient engager notre responsabilité de fabricant.

En raison de nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, nos produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier.

Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux.